

# Bachelier en communication

<b>HELHa Tournai - Écorcherie</b> 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 06	Fax : +32 (0) 69 89 05 04	Mail : <a href="mailto:social.tournai@helha.be">social.tournai@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE122 Pratique professionnelle: Rapport			
Code	SOCM1B22	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	0 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Stéphanie DELBART</b> ( <a href="mailto:stephanie.delbart@helha.be">stephanie.delbart@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le rapport de stage de bloc 1 est un exercice de synthèse et d'analyse permettant de valoriser les réalisations et acquis d'apprentissage de l'étudiant. Il constitue un outil de communication de son vécu : son efficacité doit être maximale. Il permet également à l'étudiant de mener une réflexion sur son projet professionnel.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
  - 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
  - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
  - 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**
  - 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
  - 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles
  - 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
  - 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture
- Compétence 5 **Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**
  - 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques

### Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B22A Rapport de stage 1

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Principe général :**

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

-

#### **Exceptions après délibération du jury :**

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2022-2023 posté sur ConnectED.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI  
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : [social.tournai@helha.be](mailto:social.tournai@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Rapport de stage 1			
Code	23_SOCM1B22A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	0 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Stéphanie DELBART</b> ( <a href="mailto:stephanie.delbart@helha.be">stephanie.delbart@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Enseignants: S. Delbart, C. Delcoigne, J. Giltaire, F. Janus, A. Ronlez et A. Voisin.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le rapport de stage de bloc 1 est un exercice de synthèse et d'analyse permettant de valoriser les réalisations et acquis d'apprentissage de l'étudiant. Il constitue un outil de communication de son vécu : son efficacité doit être maximale.

Il permet également à l'étudiant de mener une réflexion sur son projet professionnel.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Voir note explicative "Consignes du rapport de stage" remise aux étudiants en séance et posté sur ConnectED.

### Démarches d'apprentissage

Préparation et accompagnement par l'équipe des superviseurs de stage avant et pendant le stage.

### Dispositifs d'aide à la réussite

- Dès le début de l'année académique, une séance d'information est organisée afin d'expliquer aux étudiants les tenants et aboutissants du rapport stage de Bloc 1.
- Juste avant le stage, une nouvelle séance d'information vise à préparer les étudiants à la pratique du stage. Ceux-ci peuvent également consulter des exemples de rapports rédigés l'année précédente.
- Lors de la consultation des copies, les étudiants ont la possibilité de solliciter les superviseurs de stage afin de discuter de la pertinence de leur rapport de stage et de mieux comprendre comment s'améliorer.

### Sources et références

Ouvrages et sites conseillés :

- o La nouvelle orthographe en pratique, Dominique Dupriez (De Boeck, Bruxelles 2009)
- o Dictionnaire des pièges et difficultés de la langue française, Jean Girodet, éditions Bordas.

<http://www.orthographe-recommandee.info/>

<http://www.renouvo.org/>

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Une note de synthèse "consignes du rapport de stage" est remise aux étudiants reprenant au rapport de stage / ConnectED

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Les modalités détaillées du rapport de stage dans le syllabus "Consignes du rapport de stage".

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	100	Rap	100
Période d'évaluation						

Rap = Rapport(s)

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

**Pénalité orthographique : si le rapport de stage comprend plus de 20 fautes d'orthographe, l'unité d'enseignement sera sanctionnée par un ZERO (0/20).**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).